

# Présentation de la SEGPA du collège Sainte Honorine aux directeurs et directrices d'élémentaire

17 janvier 2013

## SEGPA du collège

**Introduction : la Réforme des rythmes scolaires** : bien qu'en dehors du sujet, l'actualité amène quelques précisions.

Les délégations syndicales sont reçues au ministère quotidiennement ce qui explique que les informations peuvent changer au jour le jour. La consultation des enseignants en tant que fonctionnaires n'a pas de sens en-dehors de celui mené par les instances syndicales. La consultation est possible et des débats participatifs au sein des écoles peuvent se mettre en place avec les parents et les représentants des municipalités. Les engagements des municipalités varient également au jour le jour. Il faut être très clair sur l'idée qu'aucune négociation n'est menée indépendamment des enseignants de la circonscription et qu'aucun propos de cette nature ne peut être tenu. Il en va d'une certaine posture professionnelle.

Dans le cadre d'une participation à un débat public, les enseignants doivent être conscients que s'ils se présentent en tant qu'enseignants, ils parlent au nom de l'éducation nationale. Ils ne sont pas alors habilités pour le faire. Ils doivent alors s'exprimer à titre personnel, cela ne peut se faire qu'en leur nom propre sans mention de leur statut professionnel.

### **Orientation en SEPGA**

Sont concernés les élèves du cycle 3 et les élèves de collèges qui ne maîtrisent pas toutes les compétences du palier 1. L'orientation ne concerne que les élèves à l'issue du CM2.

Les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves qui présentent des problèmes de comportements ou des difficultés d'apprentissage de la langue française.

Il est très important que les élèves soient intégrés à la SEGPA dès le 1<sup>er</sup> septembre de 6<sup>ème</sup> alors que l'intégration en cours de collège est beaucoup plus problématique.

**Fiche de suivi** : Il est important que les élèves qui sont orientés en SEGPA puissent avoir une fiche récapitulative de leur suivi du CP au CM2. Généralement les informations sont notées dans des dossiers mais pas synthétisées sur une seule fiche. Une nouvelle fiche est donc à disposition, distribuée lors de la réunion. Elle sera diffusée également par voie électronique.

Il faut rester vigilant à ne pas faire figurer par écrit dans cette fiche de suivi des éléments de la vie privée ou familiale.

**Modalité d'admission** : à la fin du CM1 les parents sont informés qu'il faudra envisager une scolarisation vers les enseignements adaptés du second degré, compte tenu des difficultés d'apprentissage lourdes et persistantes et que les dispositifs d'aide ou de soutien déjà mis en place n'ont pas permis de réduire. On leur propose de prendre contact avec la psychologue scolaire.

Les dossiers sont présentés même si les parents ne sont pas en accord.

Le redoublement en élémentaire n'est pas nécessaire pour qu'un élève soit orienté en SEGPA. Par contre, il est indispensable d'avoir mis en place des dispositifs d'aide.

Les ELSE : Equipe Locale de Suivi des Elèves permettent d'en discuter avec les parents.

Il est important de mettre en perspective sur le PPRE le travail réellement demandé à l'élève pour qu'il soit en réussite grâce à du travail adapté. Il convient de rester conscient de l'écart avec ce qui est demandé en CM2. L'évaluation du travail de l'élève peut contenir alors 4 critères :

- La quantité de travail fourni
- l'aide dont il a bénéficié pour réaliser la consigne
- le soin qu'il a mis en œuvre pour réaliser la tâche
- la justesse de la réponse produite.

Les évaluations récapitulatives doivent être les mêmes que pour les autres élèves afin d'avoir une référence objective.

**Les psychologues scolaires fondent généralement leur test sur le WISC 4** (Wechler) qui repose sur 4 champs :

- Compréhension verbale
- Raisonnement perceptif
- Mémoire de traitement
- Vitesse de traitement

Ce profil psychologique et de développement cognitif doivent être mis en relation avec les résultats scolaires.

Par exemple, une mémoire de travail faible ou courte ne permet pas à l'élève d'accéder aux notions et donc à l'abstraction.

Les élèves identifiés pour la SEGPA sont des enfants qui progressent lentement, à leur rythme mais peuvent tenir les 3 heures du bilan en compagnie du psychologue scolaire.

Le vocabulaire est restreint mais peut s'enrichir.

La conceptualisation est réduite.

La discrimination visuelle n'est pas toujours précise, ce qui explique les problèmes de perception de la symétrie.

**Le profil du candidat idéal pour la SEGPA c'est un élève qui peut :**

Comprendre les enjeux de l'orientation

Se sentir soulagé d'être élève au milieu d'autres qui ont des difficultés comme lui

Souffre du regard des autres

Peut avoir un projet professionnel

### **Activités des élèves en SEGPA :**

La moyenne est de 16 à 17 élèves par classe et environ 10 par atelier.

. En 4<sup>ème</sup> les élèves découvrent les ateliers et réalisent 2 stages d'une semaine d'observation. En fin de 4<sup>ème</sup>, ils choisissent l'atelier qu'ils prendront pour l'année de 3<sup>ème</sup>.

Dans la SEGPA, l'atelier textile n'existe plus et a été remplacé par **l'atelier vente**.

Les 2 autres ateliers seront refondés en un seul atelier **l'atelier Habitat**. Cette nouvelle organisation empêche d'ailleurs l'accueil des enfants d'Ulis et d'ITEP.

Les SEGPA ne proposent plus de préprofessionnalisation : aucune utilisation des grosses machines dites dangereuses par les élèves n'est envisagée. Il s'agit de découverte du monde professionnel. Reste la peinture, le carrelage, décoration... Dans la vente : emballage, gestion de stock, passer les commandes, vente en direct...

Les échanges de services avec des professeurs de collèges s'opèrent en EPS (piscine avec les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège), anglais, arts plastiques, musiques, technologie. Il y a eu un voyage en commun avec une classe de 4<sup>ème</sup> du collège.

L'un des objectifs du projet d'établissement est la revalorisation de l'image de la SEGPA du collège.

### **Commission du 22 janvier :**

Les PPS des enfants scolarisés en CLIS seront présentés ainsi que ceux des classes ordinaires.